

DEPARTEMENT PATRIMOINE

FORMULAIRE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS

02/2026

Ce formulaire s'adresse aux salles de cinéma adhérentes à l'ADRC sollicitant l'accompagnement de l'Agence pour l'organisation de projections de films de patrimoine - [présentés sur ce lien](#) - accompagnées d'interventions (rencontres débats, conférences, ateliers...). Dans ce cadre, l'ADRC assure le repérage des intervenants et peut prendre en charge leurs frais de déplacement. La rémunération et l'accueil des intervenants demeurent à la charge de la salle demandeuse.

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	
VILLE	
NOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI	
TÉLÉPHONE FIXE ET MOBILE	
COURRIEL	

☐ Je confirme que ma salle, adhérente à l'ADRC, sollicite l'accompagnement de l'ADRC pour l'organisation de la projection du film de patrimoine suivant :

accompagnée d'une intervention (débat, conférence ou atelier) par :

prévue le

☐ J'ai pris connaissance que l'ADRC assure le repérage des intervenants et peut prendre en charge leurs frais de déplacement, estimés à

Aucun remboursement ne pourra être effectué en l'absence d'une estimation préalable et de la transmission des justificatifs nécessaires au règlement. La mention du soutien de l'ADRC sur le programme et l'ensemble des supports de communication de la salle est également obligatoire, accompagnée de l'ajout du [logo de l'ADRC](#).

☐ J'ai pris connaissance que la rémunération et l'accueil des intervenants restent à la charge de la salle demandeuse.

Formulaire PDF inscriptible à retourner à patrimoine@adrc-asso.org